

# REGLEMENT DU 19<sup>ème</sup> TOURNOI INTER-REGIONAL DE NOGENT LE ROI

**Samedi 22 et dimanche 23 janvier 2022**

Art 1 : Le tournoi est en cours d'autorisation par la FFBaD et se déroule selon les règles fixées par elle. (RGC)

Art 2 : Tout participant doit être licencié en compétition à la FFBaD pour la saison en cours et présenter un **pass sanitaire**

**Il est demandé à chaque participant de respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date suivant les consignes gouvernementales, préfectorales et locales. Le Pass sanitaire est obligatoire, tout joueur ne pouvant le présenter, se verra mis en forfait involontaire sur le tournoi.**

Art 3 : Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales.

Art 4 : Tous les tableaux se dérouleront en poules dans la mesure du possible. Les SIMPLES et MIXTES se joueront le samedi jusqu'aux finales, les DOUBLES le dimanche jusqu'aux finales.

Art 5 : Le tournoi est géré sur Badnet ; les inscriptions sont prises en compte UNIQUEMENT sur Badnet ; Et consultations des CONVOCATIONS uniquement sur Badnet. Après avoir saisi votre demande d'inscription sur Badnet, vous recevrez un mail, sur l'adresse mail fournie, pour CONFIRMER votre inscription (cliquer sur le lien « CONFIRMER MON INSCRIPTION »). TOUTE confirmation non validée par le joueur ou référent du club ne pourra pas être prise en compte. Le paiement se fera virement sur badnet ,

Art 6 : Tournoi ouvert en priorité aux joueurs séniors, vétérans, juniors, . Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux maximum, mais la combinaison simple et mixte n'est pas autorisée. La date limite d'inscription est le **31 Décembre 2021** . Le tirage au sort sera le **14 janvier 2022**

Le classement individuel pris en compte pour le tirage au sort sera celui au **08 janvier 2022** (tout joueur inscrit dans une catégorie inférieure à son

classement actualisé le jour du tirage au sort se verra AUTOMATIQUEMENT basculé dans le tableau supérieur). Si un tableau ne peut être joué par manque de participants, l'organisateur fera le choix d'annuler le tableau ou de le regrouper avec un tableau supérieur avec le consentement des joueurs.

Art 7 : Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double, mais sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Art 8 : Tout joueur inscrit doit payer 15 euros pour 1 tableau et 20 euros pour 2 tableaux.

Art 9 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art 10 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser les juges arbitres pour toute absence. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Art 11 : Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à parOr de l'appel de leur match. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.

Art 12 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.

Art 13 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants pour accomplir les matchs : le volant officiel du tournoi est le RSL Grade 3 et le MAVIS 300 pour les NC. (Boîtes en vente dans le gymnase). Pour les Mavis 300 (NC) le joueur classé qui est prioritaire sur le choix du volant

Art 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

Art 15 : Le juge-arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

Art 17 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du Orage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera et postera dans les délais impartis, les pièces justificatives à la commission régionale des tournois de la ligue du centre de badminton. Aucun remboursement ne sera effectué après la date du Orage au sort.

Art 18 : Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photo ou film lors du déroulement de la compétition.

Art 19: Tout joueur quittant le gymnase le fait de manière consciente sachant que dès lors qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. Le joueur pourra néanmoins obtenir l'accord de la Juge-Arbitre. Il devra revenir à l'heure indiquée et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait sur son match.